

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,
Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE de D'AJACCIO (Corse du Sud)

Date de l'acte : 23 Août 2023

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Nadine GIRONI-GAMBINI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Que par suite, les conditions exigées par les articles 2261 et 2272 du Code civil pour constater le droit de propriété par prescription trentenaire, sont réunies au profit de Madame Angèle Marie Gisèle ALESSANDRI veuve VORPE, par jonction de la possession exercée initialement par Madame Antoinette ALESSANDRI et par elle-même.

Madame Angèle Marie Gisèle ALESSANDRI, retraitée, demeurant à SOMBEVAL-SONCEBOZ(SUISSE) Fin du Pertuis 6, née à FES(MAROC) le 17 Mars 1940, veuve de Monsieur Pierre VORPE et non remariée.

Un garage au Parc Berthault, Résidence Les Cèdres, figurant ainsi au cadastre :

Section CK N°482 pour 00ha 00a 19ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Nadine GIRONI-GAMBINI
Notaire**